



Licenciement cadre + restructuration entreprise.

Par **jm240885**, le **17/05/2008** à **13:44**

Bonjour,

Je vais avoir 58 ans, je suis dans mon entreprise depuis plus de 28 ans, suite à la restructuration de l'entreprise, on me signifie mon licenciement sans raison à priori valable, donc pour moi abusif. Je dépends de la convention collective de la métallurgie. J'ai consulté cette convention, je connais donc le montant de l'allocation officielle à laquelle je peux prétendre mais mon supérieur hiérarchique me demande de lui faire une proposition à l'amiable pour négocier mon départ. (indemnité vexatoire).

Je souhaiterais connaître le mode de calcul de cette compensation, n'ayant aucune base sur laquelle m'appuyer.

Je précise si cela est utile que j'ai été victime en 1984 d'un accident de travail ayant entraîné une invalidité partielle établie à 19%.

Merci.